



Repair Café Le Roeulx

Règlement d'ordre intérieur

- **Ambiance du Repair Café**

Pour le bon déroulement des ateliers du Repair Café du Roeulx, les participants (visiteurs et bénévoles) s'engagent à avoir une attitude respectueuse, patiente et cordiale vis-à-vis de tous.

- **Gratuité et solidarité**

Les réparations et activités au Repair Café du Roeulx sont effectuées gratuitement par des bénévoles. Une caisse de solidarité est toutefois mise à disposition des utilisateurs : une petite participation libre aux frais (assurance, achats d'outils, boissons et collations, etc.) fera plaisir mais n'est pas obligatoire.

- **La co-réparation, fondement des ateliers du Repair Café du Roeulx**

Les réparations se font ensemble : les bénévoles sont là pour conseiller, aider et guider les visiteurs à réparer leurs objets. Ils assistent et participent à la réparation.

- **Les services du Repair Café du Roeulx ne sont pas professionnels**

Les réparateurs font de leur mieux pour remettre en état de bon fonctionnement les objets qui leur sont présentés, mais n'ont pas d'obligation de résultat. Ils n'ont pas une expertise absolue, viennent parfois avec leurs outils, peuvent refuser de réparer certains objets (réparations dangereuses, abusives, etc.) et ne sont pas obligés de remonter un appareil démonté qui n'a pas pu être réparé.

- **Pas de garantie de résultat**

Les visiteurs ont conscience des risques qu'ils prennent en confiant leurs objets au Repair Café du Roeulx. Les bénévoles ne peuvent être tenus responsables de quoi que ce soit par rapport à la dégradation d'un objet survenue pendant ou après la session du Repair Café. Les visiteurs sont tenus de vérifier si leur objet est encore sous garantie.

- **Nature des objets pris en charge**

Le Repair Café du Roeulx ne prend en charge que les objets qui sont transportables. Les bénévoles n'effectueront aucun déplacement chez l'utilisateur.

- **Nature des réparations effectuées**

Le Repair Café du Roeulx proposera un service de réparation et non de transformation. Par-là, il faut entendre que les réparations effectuées relèveront d'une « remise en bon état ou en état de fonctionnement » d'un objet endommagé/défectueux. En aucun cas, il ne s'agira d'un service destiné à transformer un objet pour le détourner de sa fonction première ou de son aspect initial.

- **Limitation du nombre d'objets à réparer**

Pour ne pas créer d'embouteillages humains ni monopoliser un atelier : le Repair Café du Roeulx n'accepte qu'un seul objet à la fois, par personne et par atelier. Le visiteur qui souhaite réparer un deuxième objet devra refaire la file et se réinscrire.

Aussi, les bénévoles responsables de l'accueil ont tout à fait le droit de refuser un visiteur/utilisateur si le nombre de visiteurs/utilisateurs déjà présents dans l'infrastructure et/ou le temps restant pour clôturer la session ne permettent pas d'assurer la prise en charge de l'objet problématique.

- **Limitation temporelle des réparations**

Le temps de réparation d'un objet ne peut excéder 1h00. Il est toutefois du ressort du réparateur de décider d'arrêter la réparation d'un objet s'il l'estime nécessaire, soit parce qu'il considère qu'il n'est pas utile d'aller plus loin dans la réparation, soit parce qu'il lui manque des

informations/pièces pour arriver à régler le problème. Dans ce second cas, il sera proposé au visiteur/utilisateur de représenter son objet lors d'une session ultérieure.

- **Pièces de rechange et consommables**

Le Repair Café du Roelx ne s'engage pas à fournir les pièces détachées ou consommables nécessaires à la réparation. C'est à l'utilisateur/visiteur de les prévoir.

- **Les objets déclarés non réparables doivent être repris par leur propriétaire.**

- **Utilisation de votre image**

Dans le cas où vous seriez filmé ou photographié lors d'un atelier/événement du Repair Café du Roelx, vous acceptez que cette image soit utilisée pour illustrer et faire la promotion de l'infrastructure :

- Sur le site www.leroelx.be
- Sur Facebook via :
 - Le groupe : Repair Café Le Roelx
 - La page : Ville du Roelx
- Dans le bulletin communal de l'Entité du Roelx
- Sur tous supports destinés à faire la promotion du Repair Café du Roelx : bâches, drapeaux, flyers, affiches, ...

Si l'utilisateur/visiteur ne souhaite pas que son image soit utilisée à ces fins de promotion de la structure, il doit le signaler en envoyant un E-mail à repaircafeleruelx@gmail.com ou en téléphonant au 064/310.629

- **Utilisation de vos données personnelles**

Les informations recueillies dans le cadre de la fréquentation du Repair Café Le Roelx sont utilisées uniquement par la Ville du Roelx et les bénévoles liés à la structure dans le cadre de la gestion du projet "Repair Café du Roelx". La Ville du Roelx et les bénévoles du Repair Café Le Roelx s'engagent à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager ces données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient. Les utilisateurs/visiteurs du Repair Café Le Roelx peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en contactant la Ville du Roelx (Grand'Place 1, 7070 Le Roelx - 064/310.626 - dpo@leroelx.be)

- **Clause d'abandon de recours en cas de dégradation d'un objet survenu pendant ou après la session du Repair Café du Roelx**

Le visiteur/utilisateur déclare renoncer à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre toute personne physique ou morale. Ce règlement est approuvé à la signature du formulaire d'inscription signé par le visiteur/l'utilisateur. Celui-ci reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter.

- **Transactions en dehors du Repair Café du Roelx**

Les réparateurs peuvent communiquer leurs coordonnées au visiteur/utilisateur. Toutefois, le Repair Café du Roelx n'est en aucun cas garant des futures transactions entre professionnels, bricoleurs ou particuliers ayant lieu en dehors de l'atelier du Repair Café du Roelx.

- **Modification du présent règlement**

La Ville du Roelx se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des retours d'expérience des bénévoles, des utilisateurs de la structure et des nécessités formulées par les autorités communales.